

Lourdes, le 6 janvier 2015

Animation du DOCOB « tourbière et lac de Lourdes »

Compte rendu du Comité de Suivi n° 15

18 décembre 2014, 9h30 au PLVG

○ Personnes présentes :

M.ADISSON, DDT 65
Mme ARTIGUES, ville de Lourdes
M.BRICAULT, Nature Midi Pyrénées
M.DANJAU, Association de défense du lac de Lourdes
Mme DE REDON, AMIDDEV
M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du Comité de suivi
M.POUEYTO, Comité Départemental de Canoé Kayak 65 - Esquimau Kayak Club Lourdais
M. PRUD'HOMME, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Mme SALANOVA, DDT 65
M.THION, Fédération de chasse 65
Mlle MANSANNÉ, PLVG

○ Personnes excusées

Mme DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées
M. le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations
M. le Président du Conseil Régional
L'Agence de l'Eau Adour Garonne
La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
L'Office National des Forêts
Le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées
M.ABAD, Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées
L'AREMIP

○ Ordre du jour de la séance :

- ✦ Actions de gestion réalisées cette année : débroussaillage manuel sur la propriété du CEN MP (action CR1) et pâturage extensif (action CR3).
- ✦ Suivis mis en œuvre : suivis de l'expérimentation de brûlage dirigé sur la cladiaie ; identification des zones de ponte du fadet des laïches ; actualisation de l'inventaire des insectes saproxylophages.
- ✦ Sensibilisation et communication.
- ✦ Evaluation du DOCOB :
 - restitution des résultats des phases 3 et 4
 - présentation et validation du nouveau programme d'actions du DOCOB

*Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :
http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11*

M.MARTHE, président du comité de suivi, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il cite les personnes excusées et rappelle que l'année d'animation 2014 est marquée par la réalisation d'une évaluation du DOCOB. Cette étude traduit la volonté de s'inscrire dans une démarche de bilan et de prospective pour la gestion future du site.

Il poursuit en faisant part de son inquiétude vis-à-vis de la faible visibilité financière qui perdure quant aux financements futurs du dispositif Natura 2000. En effet, les règles du nouveau programme FEADER (fond européen représentant une part importante des subventions accordées pour la mise en œuvre du programme Natura 2000) ne sont pas définitivement établies à ce jour.

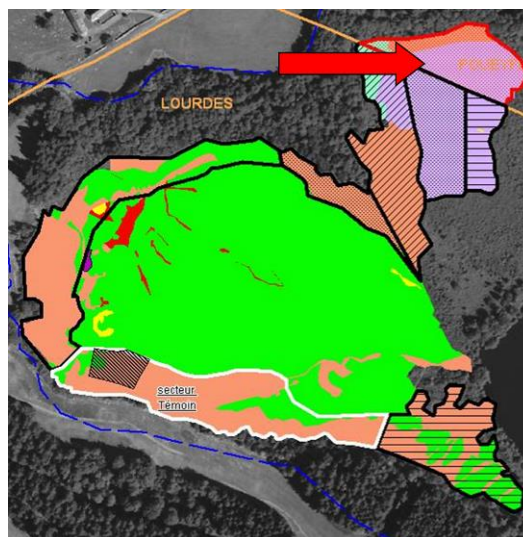
M.MARTHE laisse la parole à Mlle MANSANNE qui énonce l'ordre du jour et déroule le diaporama.

1) Actions de gestion réalisées cette année

○ Débroussaillage manuel sur la propriété du CEN MP (action CR1)

Dans le cadre de la dernière année de Contrat Natura 2000 porté par le CEN MP sur sa propriété, la coupe des rejets de ligneux a été réalisée en novembre. Le CEN MP a souhaité effectuer les travaux en régie (assurés par l'ONF les années précédentes). Les produits de coupe ont été exportés et disposés sur des placettes de compostage au sein de l'aulnaie marécageuse âgée (en bordure de la tourbière, sur la propriété du CEN MP).

Figure ci-contre : localisation de la propriété du CEN MP (en rouge) sur la tourbière de Lourdes



○ Gestion de la tourbière par un pâturage extensif (action CR3) :

La pression de pâturage a été identique à celle de l'année précédente (6 chevaux et 2 vaches), avec une durée un peu plus longue (1 à 2 semaine en plus). Comme chaque année l'entretien des clôtures, du ponton et du couloir d'accès entre la partie centrale et la prairie paratourbeuse ont été assurés par l'AREMIP, porteur du contrat Natura 2000.

Dans le but d'éviter les problèmes de surpiétinement en sortie de ponton d'accès à la tourbière, celui-ci a été doublé. Un second abreuvoir a également été installé côté lac, sur la tourbière acide (alimentation en eau par un pompage direct dans le lac). La pompe a malheureusement été dérobée. Malgré ces deux installations visant à limiter le surpâturage en sortie de ponton d'accès, les premières observations montrent que ce problème persiste. M.ADISSON souligne ce constat et insiste sur la nécessité d'une réflexion à mener sur le sujet.

L'année précédente, un problème de circulation de l'eau en périphérie de la tourbière à cause du ponton d'accès a été soulevé. Pour y faire face, un système de buses a été mis en place sous le ponton à un endroit où l'eau circule en périphérie.

Par ailleurs, l'efficacité des bovins sur les jeunes ligneux et les roseaux s'est confirmée cette année.

2) Suivis mis en œuvre

○ Suivis de l'expérimentation de brûlage dirigé sur la cladiaie

Mlle MANSANNE rappelle les objectifs de cette expérimentation, réalisée dans le cadre d'un contrat Natura 2000 porté par la mairie de Lourdes :

- Expérimenter et acquérir des connaissances sur une technique de gestion de la cladiaie
- Trouver des alternatives financièrement réalisables au débroussaillage manuel (action CR1) pour contrôler les ligneux sur la tourbière

Ainsi, 1500 m² de cladiaie ont été écobués le 10 mars 2014.

Dans le but d'évaluer l'efficacité de l'opération et son impact sur la faune, la flore et l'habitat cladiaie, plusieurs suivis ont été réalisés, sont en cours ou prévus sur le site :

- un suivi photographique de la zone écobuée est effectué par le PLVG et le CRPGE.
- un suivi de l'habitat cladiaie et des ligneux sur cette zone a été exécuté à l'été 2014 dans le cadre du dispositif général de suivi des habitats naturels de la tourbière. Réalisé par l'AREMIP, il se décompose en 3 approches : des relevés phytosociologiques, des relevés en lignes fixes et des relevés piézométriques. Les résultats seront présentés lors du prochain comité de suivi.
- la commune de Lourdes a souhaité mandater le bureau d'études APEXE (expert qui ne siège pas en COPIL) pour la réalisation d'un suivi flore en 2014 et 2015. Les résultats de l'étude seront connus et présentés l'année prochaine.

- Un suivi de la faune invertébrée est prévu en 2015, pour faire suite à l'état des lieux de l'étude de 2011 qui avait mis en évidence une population d'araignées d'intérêt patrimonial dans la cladiaie.

Suivi photographique : quelques observations

Globalement, on constate une réelle reprise de la végétation dès le début du printemps, avec une accélération fin avril : fougère des marais, molinie, marisque, carex, lycope d'Europe, eupatoire chanvrine, osmonde royale...

En ce qui concerne l'îlot de ligneux, les arbres et arbustes rejettent de souche. Des rejets et jeunes pousses de bourdaines (surtout), bouleaux et aulnes sont observés sur les parties décapées ou sans litière. M.ADISSON fait remarquer que l'on observe également des rejets avec la méthode de débroussaillage manuel. Même s'il ne les détruit pas, le feu ralenti la croissance des ligneux. Il faut bien considérer les résultats des deux méthodes par rapport au coût financier qu'elles engendrent.

o Identification des zones de pontes du Fadet des laîches

Préconisée lors de l'atelier technique, son objectif est de localiser les zones de ponte afin de mieux intégrer le papillon dans la gestion des habitats naturels de la tourbière. La recherche des sites de ponte du Fadet a été réalisée par l'AREMIP cet été durant 3 séances d'observation (11, 18 et 23 juillet). La méthode utilisée est non invasive : des femelles ont été observées jusqu'à ce qu'elles pondent (8 pontes observées sur la molinie et le choin). Les résultats seront présentés lors du prochain comité de suivi.

o Actualisation de l'inventaire des insectes saproxylophages sur le site et sa périphérie

Dans le cadre de l'action CR6, qui consiste à gérer les habitats de ces insectes et sensibiliser les usagers et habitants du site, il semblait important de réactualiser le diagnostic des insectes du bois mort réalisé lors de l'élaboration du DOCOB en 2006. Cela a été fait par le bureau d'études Biotope en juillet 2014, sur la base d'indices de présence indirects (macro restes, recherche d'arbres favorables portant des indices de sénescence ou des trous d'émergence). Le périmètre d'étude concerne le site et ses boisements périphériques immédiats.

Le site apparaît comme favorable au Lucane cerf-volant et au Grand capricorne : des traces de présence des deux espèces ont été décelées sur des chênes :

- 6 occupés par le Grand capricorne et le Lucane
- 13 occupés par le Lucane
- 29 arbres sont potentiellement favorables sans que des indices de présence aient été identifiés.

Ces chênes sont localisés précisément et seront marqués d'un macaron pour les préserver de la destruction mais aussi pour sensibiliser le public aux insectes du bois mort.

Le rapport d'inventaire est téléchargeable sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante : http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

3) Information et communication

○ Documents grands publics

- **Plaquette de présentation du site :**

Elle présente la richesse faunistique et floristique, les activités, le réseau Natura 2000 et les actions de gestion mises en œuvre à travers l'animation du DOCOB, grâce à la concertation et l'implication des acteurs locaux.

- **L'infosite :**

En préparation, Mlle MANSANNE appelle à la participation des membres du Comité de suivi pour enrichir la nouvelle rubrique « Parole aux acteurs du territoire ».

- **Plaquette de sensibilisation aux insectes du bois mort**

A destination des propriétaires riverains du site, elle est en cours d'impression.

- **Animation scolaire (ITEP) sur la tourbière**

Une demi-journée d'animation sur la tourbière a été proposée à quelques élèves de l'ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique) de Lourdes.

○ Etat d'avancement du projet de panneaux pédagogiques

Mlle MANSANNE précise que le projet est en cours de réalisation. Le contenu des panneaux sera envoyé par mail aux membres du comité de suivi pour avis. La pose des panneaux est prévue pour début 2015.

4) Evaluation du DOCOB : restitution des résultats de l'étude

Mlle MANSANNE cède la parole à Mme DE REDON, du bureau d'études AMIDEV. Celle-ci commence par présenter le déroulement de la démarche tout au long de l'année puis les résultats de l'étude à l'aide d'un diaporama.

*Le rapport de l'étude d'évaluation est téléchargeable à l'adresse suivante :
http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11*

Mme DE REDON poursuit par l'actualisation de l'état des lieux écologique et socio-économique du site à partir des nouvelles données qu'elle a pu récolter. Afin d'illustrer le discours de Mme DE REDON, M. PRUD'HOMME explique la différence de fonctionnalité et de végétation entre un bas marais et un haut marais. La partie centrale de la tourbière de Lourdes est selon lui un haut marais en bon état de conservation, ce qui fait de la tourbière de Lourdes un site exceptionnel dans cette partie des Pyrénées. Cela explique les changements de nomenclature de certains habitats.

Mme DE REDON présente ensuite le bilan de la conduite de l'animation du DOCOB : un manque de communication auprès du grand public est l'un des principaux points soulevés. Elle continue par une évaluation du DOCOB et de sa mise en œuvre.

M. DANJAU souhaite ajouter qu'une partie de la tourbière a été supprimée au niveau les trous n°7 et 8 du golf il y a 3 ou 4 ans environ. M. MARTHE prend acte de cette remarque. Il conviendra de se renseigner auprès des services du golf à ce sujet.

Mme DE REDON propose une maquette du futur programme d'actions qui sera à intégrer au DOCOB. Elle liste et présente brièvement l'ensemble des actions. M.THION, en tant que représentant de la fédération de chasse des Hautes-Pyrénées, demande à ce que l'intitulé et/ou le contenu de la fiche action « S4 : Suivi ou veille sur l'ensemble des espèces pouvant contribuer au diagnostic de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire » soit revu. Selon lui, le site relève de la directive « Habitats » et ne doit pas faire l'objet d'inventaires d'espèces qui pourraient être reliées à la directive « Oiseaux ». Il est convenu, avec l'ensemble des membres présents, que l'intitulé sera modifié comme suit : « S4 : Suivi ou veille sur l'ensemble des espèces pouvant contribuer au diagnostic de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire de la directive Habitats ».

Parmi les fiches actions abordées dans le détail, certaines ont soulevé quelques remarques. En ce qui concerne la fiche action « S0 : Elaboration des méthodologies des différents suivis - Gestion des données », M.ADISSON précise qu'il faudrait étudier la possibilité d'un travail commun avec l'ensemble des animateurs Natura 2000 du 65.

Au sujet d'un éventuel suivi piézométrique (fiche action S1-2), M.ADISSON indique que seuls des piézomètres automatiques permettent d'assurer un suivi efficace et régulier.

Mme ARTIGUES demande si la validation du programme d'actions en Comité de suivi engage les maîtres d'ouvrage identifiés dans les fiches actions à réaliser ces actions. M.ADISSON répond que le DOCOB n'a pas de portée réglementaire. Les maîtres d'ouvrage potentiels listés dans le DOCOB n'ont donc aucune obligation réglementaire. Mlle MANSANNE rajoute que les maîtres d'ouvrage de sont pas identifiés dans les nouvelles fiches actions rédigées par AMIDEV.

Mme ARTIGUES s'interroge sur un éventuel renouvellement du brûlage dirigé. Mme DE REDON indique que cela n'est pas prévu au programme d'actions issu de l'évaluation du DOCOB. La fiche action relative à l'opération est intitulée « DC4 : Evaluation de l'expérimentation du contrôle du développement des ligneux par la technique du brûlage dirigé sur la cladiaie ». Il s'agit donc de terminer les suivis pour tirer des conclusions de l'expérimentation.

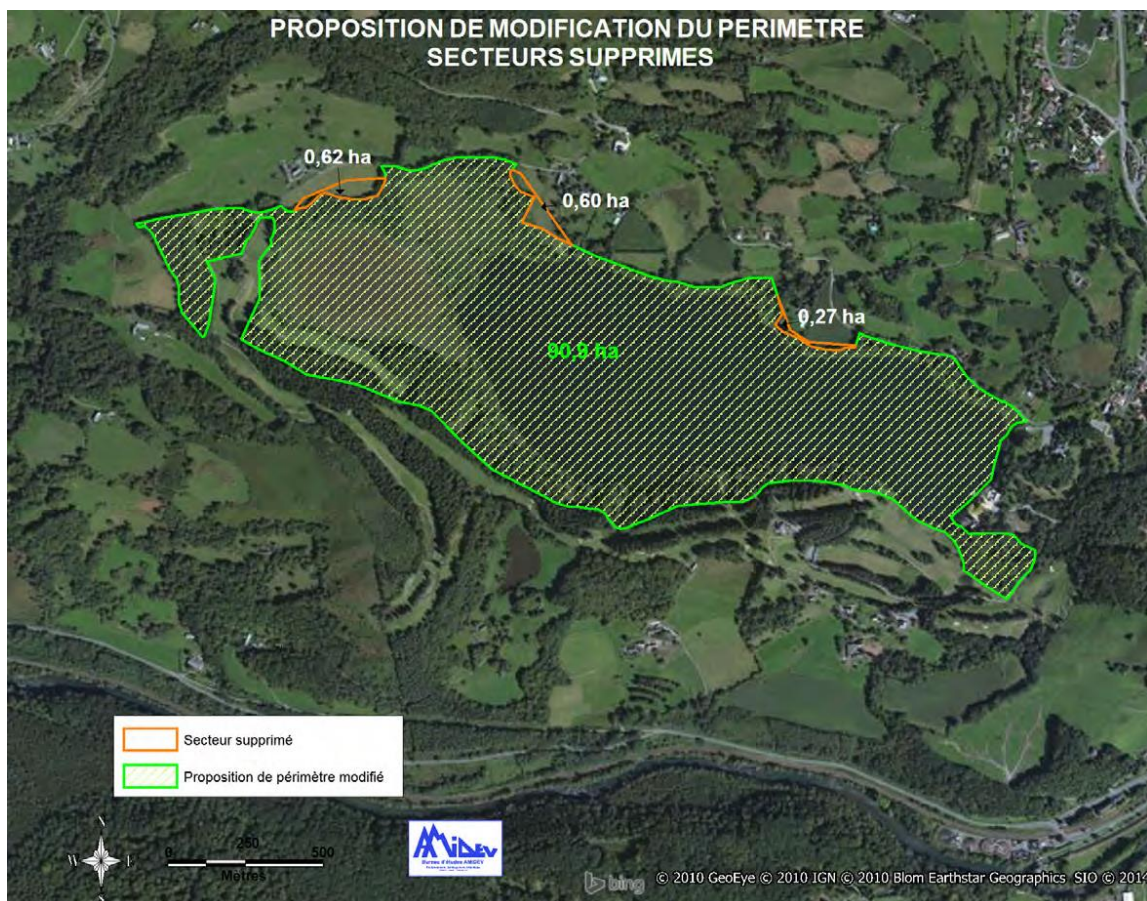
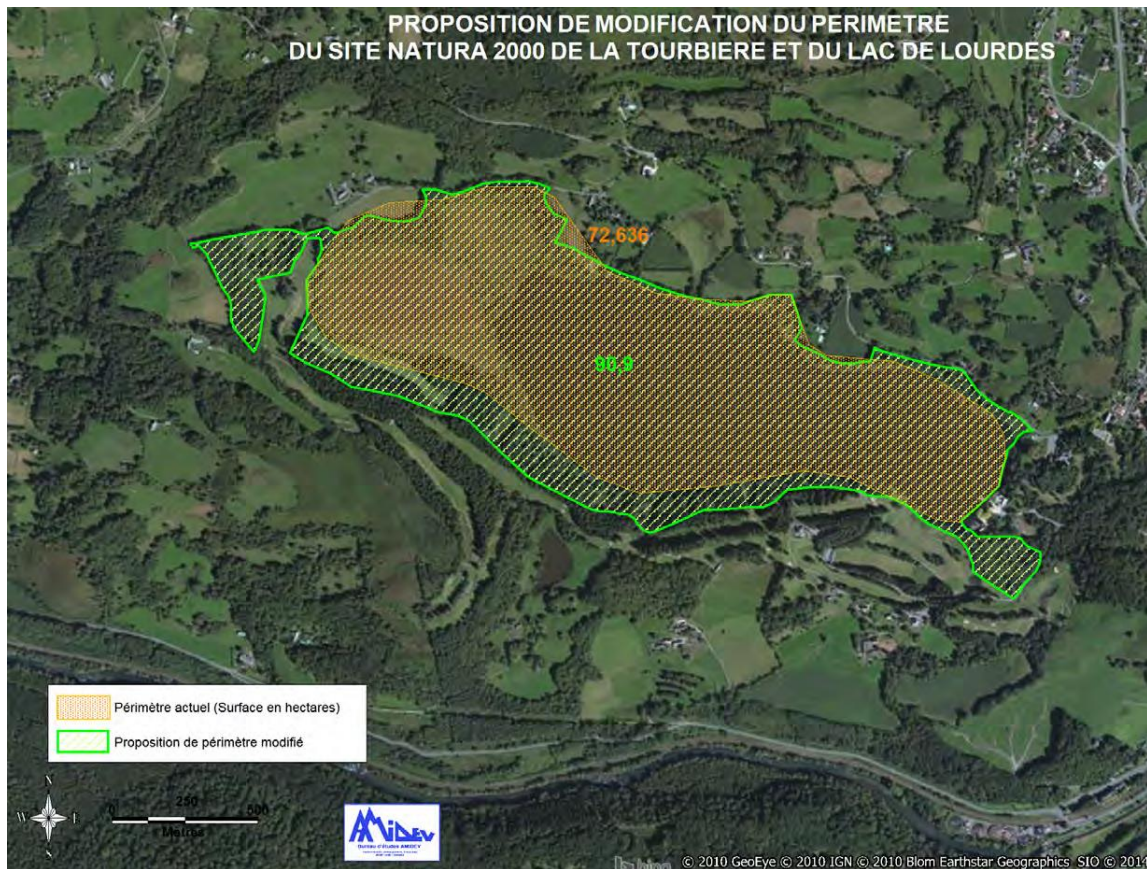
Les membres du Comité de Suivi valident le programme d'actions proposé sur la base des conclusions de l'évaluation (l'intitulé/le contenu de la fiche action S4 sera modifié comme significatif précédemment).

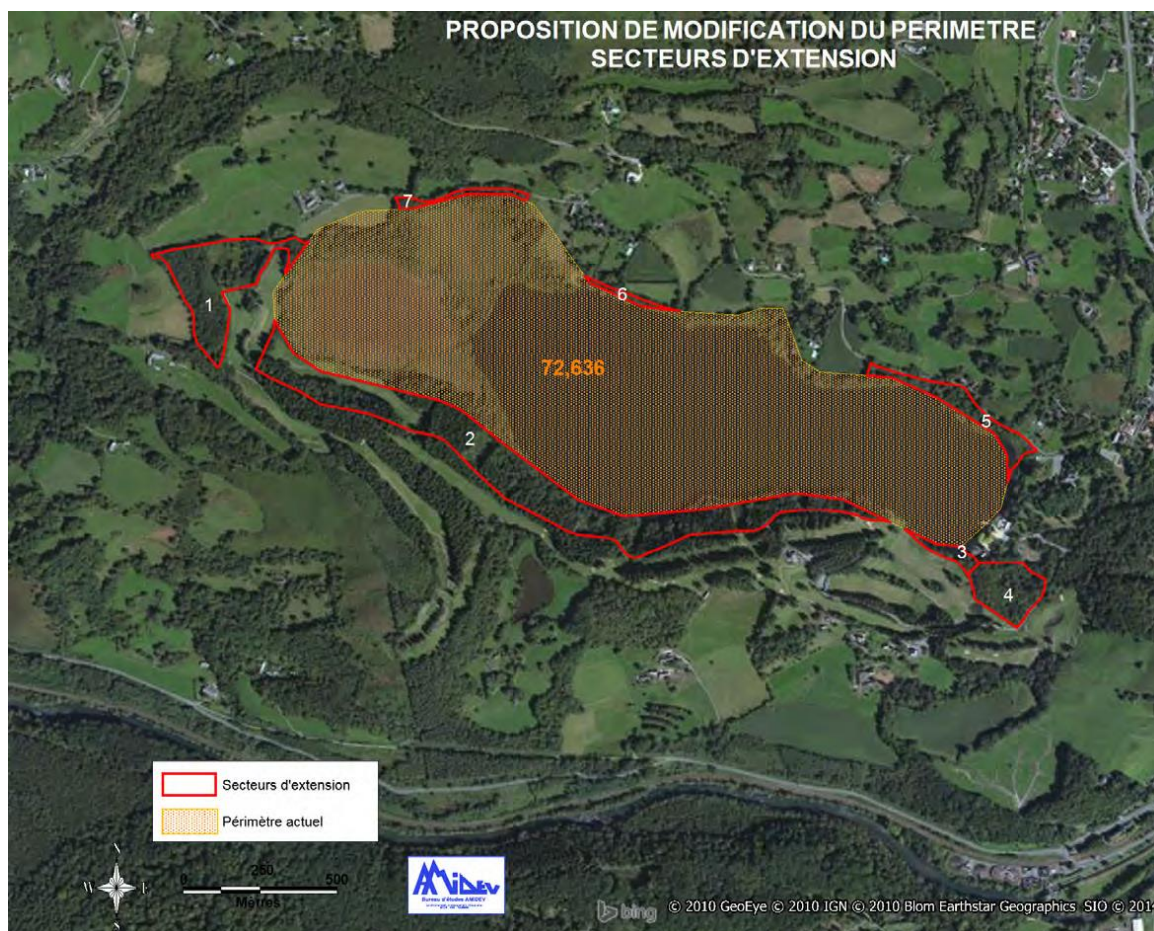
Mme DE REDON termine en présentant la réflexion menée autour du périmètre du site (cf annexe en page suivante). Il est proposé d'ajouter une surface de 19.7 hectares relevant d'un intérêt écologique (découpage en 6 zones dont la petite tourbière à l'ouest, certains boisements du golf et la zone humide de l'exutoire). Au contraire, quelques ajustements seraient nécessaires avec le retrait de 1.5 hectare correspondant à des parties de prairies ou de cultures qui n'ont pas d'intérêt écologique lié à Natura 2000. Les membres du Comité de Suivi valident cette proposition. M.THION précise que la fédération de chasse des Hautes-Pyrénées se positionnera ultérieurement. Le projet de modification sera par la suite présenté et discuté avec les communes concernées (Lourdes et Poueyferré). Au préalable, il conviendra de vérifier la propriété (publique ou privée) des zones impactées par l'élargissement du périmètre.

M.MARTHE clôture la séance en remerciant l'ensemble des membres du Comité de Suivi pour leur participation.

Rédaction : Emilie MANSANNE
Validation : M.MARTHE

Annexe : Réflexion autour du périmètre du site « tourbière et lac de Lourdes »





N° secteur extension	Superficie	Localisation_ Milieu	Habiats-espèces concernés
1	4.0	Petite tourbière ouest	Habitats de tourbière ; Fadet des Laïches
2	11.3	Boisements du golf, entre la piste et le bord du lac	Chauves-souris ; insectes saproxylophages
3	0.4	Inclusion de la berge, entre lac et golf, et prolongement sur le secteur du déversoir	Végétation rivulaire ; Loutre
4	1,9	Boisement humide en rive gauche du déversoir, jusqu'à la route d'accès au golf	Bois marécageux ; végétation rivulaire ; chauves-souris ; insectes saproxylophages ; Loutre
5	1,5	Boisement de berges, secteur nord-est	Chauves-souris ; insectes saproxylophages
6	0.2	Ajustement boisements en berge de lac, secteur nord	Chauves-souris ; insectes saproxylophages ; végétation rivulaire ; Loutre
7	0.4	Ajustement boisement le long de la route, secteur nord-ouest	Chauves-souris ; insectes saproxylophages